

ANIMATION DE LA VIE LOCALE MANIFESTATIONS SPORTIVES & CULTURELLES

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le Département du Lot est aux côtés des associations qui œuvrent quotidiennement pour développer des actions culturelles ou sportives. Ainsi ; le Département, via les conseillers départementaux, soutient financièrement les structures organisant des événements à l'échelle d'un canton comme d'un village.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations

CRITÈRES D'INTERVENTION :

- ✓ Rayonnement local, cantonal
- ✓ Spectacles ouverts à tous les publics
- ✓ Animations à caractère sportif, éducatif, festif ou de loisir
- ✓ Dépenses de fonctionnement des projets d'animation

Sont exclues du dispositif : les projets financés ou finançables par ailleurs par le Département notamment au titre du soutien aux Manifestations Sportives ou au soutien aux Manifestations Culturelles.

Dans le cas où une aide départementale a déjà été attribuée pour une manifestation sportive, une subvention complémentaire maximum de 500€ pourra être accordée dans le cadre du dispositif de soutien à l'Animation locale.

Une seule manifestation accompagnée par structure.

MODE DE CALCUL :

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction des critères ci-dessus.

A hauteur de 50% du montant prévisionnel des dépenses maximum

Plancher de subvention : 100€

Plafond de subvention : 2 000€

PIÈCES A FOURNIR :

- ✓ Pièces structurelles : statuts, rapport d'activité, membres, ...
- ✓ Documents financiers : budget, documents comptables, RIB, ...
- ✓ Tout autre document complémentaire utile à l'appréciation de la demande.

MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE :

Sur le site <https://aidesdepartementales.lot.fr/>

Pour déposer une demande, vous devez choisir le téléservice : Animation de la vie locale

La demande doit être transmise avant fin septembre de chaque année.

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le versement sera effectué en une seule fois, après réalisation de la manifestation et sur présentation de justificatif.

Caducité : 1 an à compter de la date de délibération.

INFOS PRATIQUES :

Service Culture :

Tel : 05 65 53 43 81

Mail : culture.sport.devl@lot.fr

Besoin de plus d'informations ?

Référez-vous au Règlement Général d'attribution & de versement de subventions aux associations